



# P3A



## Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie-UE

### **Fiche de projet de jumelage**

**Intitulé du projet :** « Renforcement de l'expertise scientifique et technique et mise en œuvre du système de management de la qualité au sein de la police scientifique et technique algérienne »

**Administration bénéficiaire :** Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN)

Ministère de l'Intérieur, des collectivités locales  
et de l'aménagement du territoire (MICLAT)  
République Algérienne Démocratique et Populaire

**Référence du jumelage :** DZ 16 ENI JH 01 18

**Référence de l'avis de publication :** EuropeAid/160270/ID/ACT/DZ

**Projet financé par l'Union européenne**

***INSTRUMENT DE JUMELAGE***

## SOMMAIRE

Acronymes .....	3
1. Information de Base.....	4
1.1 Programme .....	4
1.2 Secteur .....	4
1.3 budget .....	4
2. Objectifs .....	4
2.1 Objectif Général .....	4
2.2 Objectif Spécifique .....	4
2.3 Contribution à la mise en œuvre de l' Accord d' Association .....	4
3. Description du projet .....	5
3.1 Contexte Général et justification du jumelage .....	5
3.1.1 Contexte national.....	5
3.2. Réformes en cours .....	5
3.3 Activités connexes.....	7
3.3.1 Programmes européens .....	7
3.4 Liste des dispositions de l'acquis de l'UE/normes applicables.....	8
3.5 Résultats .....	8
3.5.1 Résultat 1 : Les capacités institutionnelles et techniques du Département d' Assurance Qualité ont été renforcées .....	8
3.5.2. Résultat 2 : Les compétences du personnel et de Management d' Assurance Qualité ont été mises à jour.....	10
3.5.3. Résultat 3 : Un certain nombre de méthodes ont franchi les étapes importantes vers le statut de «prêt pour être accrédité» dans un proche l'avenir .....	10
Activités du jumelage .....	12
3.6 Moyens et apports de l'administration jumelle de l'Etat Membre (EM) .....	13
3.6.1 Profil et tâches du Chef de Projet (CP) .....	13
3.6.2 Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ).....	13
3.6.3 Profil et tâches des responsables de composantes .....	14
3.6.4 Profil et tâches des principaux Experts Court Terme (ECT) .....	14
4. Budget.....	16
5. Modalités de mise en œuvre .....	16
5.1 Autorité contractante du projet.....	16
5.2 Cadre Institutionnel .....	17
5.2.1. Institution bénéficiaire.....	17
5.3 Homologues dans l'administration bénéficiaire .....	19
5.3.1 Institution Bénéficiaire.....	19
5.3.2 Homologue du Chef de Projet.....	19
5.3.3 Homologue du CRJ .....	19
6. Durée du projet .....	20
7. Durabilité du projet.....	20
8. Questions transversales .....	21
9. Conditionnalité et échelonnement .....	21
10. Indicateurs de performance .....	21
11. Infrastructures disponibles .....	22
ANNEXE A LA FICHE DU PROJET DE JUMELAGE .....	22
1. Matrice du cadre logique.....	23

**ACRONYMES**

<b>AA</b>	Accord d'Association Algérie - UE
<b>ALGERAC</b>	Organisme Algérien d'Accréditation
<b>AQ/QA</b>	Assurance qualité
<b>CE/EC</b>	Commission Européenne
<b>CRJ/RTA</b>	Conseiller résident de jumelage
<b>DAQ</b>	Département Assurance Qualité
<b>DGSN</b>	Direction Générale de la Sûreté Nationale
<b>DUE/EUD</b>	Délégation de l'Union Européenne
<b>ECT / STE</b>	Expert Court Terme
<b>EM (P)/MS(P)</b>	État Membre (partenaire)
<b>Forensique</b>	Criminalistique/en criminalistique
<b>ICITAP</b>	Programme International de Formation et d'Assistance en Enquêtes Criminelles
<b>IEVP/ENP</b>	Instrument européen de partenariat et de voisinage
<b>INCC</b>	Institut National de Criminalistique et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale
<b>IOV/OVI</b>	Indicateur Objectivement Vérifiable
<b>LTE/ELT</b>	Expert Long Terme
<b>MCJ/CTM</b>	Manuel Commun de Jumelage
<b>MICLAT</b>	Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire
<b>PB/BC</b>	Pays bénéficiaire
<b>PEV</b>	Politique Européenne de Voisinage
<b>RADP/DPRA</b>	République Algérienne Démocratique et Populaire
<b>RAQ</b>	Responsable Assurance Qualité
<b>SDPST</b>	Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique
<b>SOP</b>	Procédure / mode Opératoire
<b>SMQ / QMS</b>	Système Management Qualité
<b>TAIEX</b>	Assistance Technique et Echanges d'Informations
<b>UE/EU</b>	Union Européenne
<b>UGP/P3A PAO</b>	Unité de gestion de Programme/ Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-UE

## 1. INFORMATION DE BASE

### 1.1 PROGRAMME

Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-Union européenne : P3A-IV – Décision de financement n° ENI/2016/039-593 – Gestion indirecte.

*[Pour les demandeurs du Royaume-Uni : Il convient de souligner qu'il doit être satisfait aux critères d'éligibilité pendant toute la durée de la convention de subvention. Si le Royaume-Uni se retire de l'Union au cours de la période de subvention sans conclure avec l'Union un accord veillant notamment à ce que les demandeurs du Royaume-Uni continuent à être éligibles vous cesserez de recevoir un financement de l'Union (tout en continuant, si c'est possible, à participer au projet) ou serez contraints de quitter le projet sur la base de l'Article 12.2 des conditions générales de la convention de subvention.]*

### 1.2 SECTEUR

Justice et affaires intérieures

### 1.3 BUDGET

**1 300 000.00 euros**

## 2. OBJECTIFS

### 2.1 OBJECTIF GENERAL

L'objectif général est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de l'Etat de droit par le renforcement des services de la Police Scientifique et Technique conformément aux normes et bonnes pratiques européennes.

### 2.2 OBJECTIF SPECIFIQUE

L'objectif spécifique est le renforcement de l'expertise scientifique et technique et la mise en œuvre du système de management de la qualité au sein de la Police Scientifique Algérienne.

### 2.3 CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

Dans le cadre du processus de Barcelone et du partenariat Euro-méditerranéen lancé en novembre 1995, l'Algérie et l'Union Européenne ont signé un Accord d'Association (AA) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2005. Ceci définit le cadre légal par lequel sont établies les relations entre les parties dans les domaines économique, commercial, politique, social et culturel.

En ce qui concerne la SDPST / DGSN et les sciences en criminalistiques, l'AA se réfère aux principes généraux tels que *l'Etat de droit, le respect de la démocratie, les droits humains fondamentaux et à la libre circulation des personnes*. Plus spécifiquement, les dispositions de

l'AA à mettre en œuvre se réfèrent à la coopération dans le domaine de la *Justice et des Affaires Intérieures (Titre VIII)*. Ceci concerne en particulier :

- La consolidation de l'Etat de droit et de la justice (article 82) ;
- La coopération judiciaire et pénale (article 85) ;
- La prévention et la lutte contre la criminalité organisée (article 86) ;
- La lutte contre la drogue et la toxicomanie (article 89) ;
- La lutte contre le terrorisme (article 90).

D'autres dispositions de l'AA sont directement en lien avec l'objet du présent jumelage :

- La coopération dans les domaines scientifiques, techniques et technologiques (article 51) ;
- L'environnement et la pollution (article 52) ;
- La normalisation, l'évaluation de la conformité et la métrologie (article 55) incluant la coopération dans le domaine de l'Assurance Qualité.

### **3. DESCRIPTION DU PROJET**

#### **3.1 CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION DU JUMELAGE**

##### **3.1.1 Contexte national**

Pour le présent projet de jumelage, l'institution bénéficiaire est la Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique (SDPST/DGSN).<sup>1</sup>

En Algérie, les activités criminalistiques sont essentiellement assurées par la SDPST/DGSN (Direction Générale de la Sûreté Nationale) sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT) qui gère le Laboratoire Central de la Police Scientifique (Alger) ainsi que les laboratoires régionaux d'Oran et de Constantine, et par l'INCC/GN (Gendarmerie Nationale) sous la tutelle du Ministère de la Défense Nationale.

En règle générale, la Police Nationale est chargée de l'application de la loi dans les villes, alors que la Gendarmerie Nationale opère dans les zones rurales et péri-urbaines. Ensemble, ils contribuent à l'ordre public et aux enquêtes judiciaires et, si nécessaire, coopèrent en partageant leurs ressources scientifiques. Le présent jumelage est en accord avec la politique algérienne liée à l'Etat de droit, la démocratie, la lutte contre la criminalité et le crime organisé. L'Algérie vise également à développer les relations avec l'extérieur et à répondre aux exigences des normes et standards européens et internationaux, comme stipulé dans l'AA.

#### **3.2. REFORMES EN COURS**

##### **Programme du gouvernement**

---

<sup>1</sup> La présentation complète de la SDPST/DGSN figure dans la partie 5.2 ci-après

Réaffirmant l'un des objectifs fondamentaux de l'État algérien d'inciter le service public à se hisser au niveau des pays les plus avancés en la matière, le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT) / Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) a élaboré une stratégie axée sur :

- la restructuration (le renforcement) des services de police ;
- la coordination entre les services de sécurité ;
- l'amélioration de la relation avec la justice ;
- l'amélioration de l'image de marque de l'institution.

S'appuyant sur ces orientations gouvernementales, la DGSN mise sur le professionnalisme, la modernisation des services de police et le développement de leurs capacités d'action, la consolidation de la relation de confiance avec le citoyen, ainsi que sur la mise en place de standards internationaux en matière de principes de l'État de droit et le respect des droits fondamentaux.

À ce titre, la Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique (SDPST), constitue le « fer de lance » de cette politique de modernisation.

En matière de coopération nationale, la police scientifique et technique travaille en étroite collaboration avec différents départements institutionnels : 1) le Ministère de la Justice, 2) l'Institut national de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale dépendant du Ministère de la Défense Nationale (MDN), 3) la Direction générale des douanes, 4) le Centre national de toxicologie, 5) le Ministère du Commerce, 6) l'Institut Pasteur, et 7) les Services de Médecine Légale des CHU<sup>2</sup>, etc. ...

### **Justification du projet**

La justification principale est la volonté de placer le développement de la SDPST/DGSN dans un processus de Gestion de la Qualité Totale. Cette politique est fortement soutenue par l'Etat. La Police Nationale a fourni, et continue de fournir tous les outils nécessaires pour réaliser cet objectif et particulièrement pour améliorer la qualité de l'expertise scientifique dans différents domaines criminalistiques.

Le personnel de la SDPST/DGSN est d'ores et déjà bien formé dans le domaine des sciences criminalistiques. Néanmoins des formations avancées en matière d'AQ sont nécessaires afin d'améliorer les compétences du personnel dans ce domaine. Les laboratoires de la SDPST/DGSN sont dotés d'équipements de dernière génération, conformes aux exigences des standards internationaux, avec quelques exceptions.

La stratégie de la SDPST/DGSN est de réaliser des progrès importants en matière de Système de Management de la Qualité et d'obtenir progressivement l'accréditation pour la plupart de ses méthodes, et ceci au cours des dix (10) prochaines années.

Le présent projet de jumelage est mis en place conformément à cette dynamique. En prenant en considération la capacité d'absorption du Laboratoire Central de la Police Scientifique, le projet de jumelage pourra soutenir d'une manière optimale, la réalisation des résultats attendus dans les 02 – 03 années à venir, c.-à-d. la mise en place du Département d'AQ, et de parvenir progressivement à l'accréditation des méthodes sélectionnées.

---

<sup>2</sup> CHU : centre hospitalier universitaire

Etant donné les atouts de la SDPST/DGSN et l'appui important des plus hautes autorités de la Police Nationale, il est tout à fait envisageable d'atteindre les résultats prévus durant la durée de la mise en œuvre du présent projet de jumelage.

### **Défi de la SDPST/DGSN**

Le défi pour la SDPST/DGSN est de mettre le laboratoire sous la Qualité Totale dans les prochaines années, et de l'amener en conformité aux normes et standards internationaux. Pour se faire, elle doit d'abord se doter d'un département AQ compétent et performant, apportant l'appui nécessaire aux différents départements. Son ambition est aussi l'accréditation rapide mais progressive des méthodes utilisées dans ses laboratoires. Enfin, elle doit devenir un acteur et un partenaire important de la communauté scientifique nationale et internationale.

## **3.3 ACTIVITES CONNEXES**

La SDPST a bénéficié de plusieurs formations financées par l'Union européenne notamment à travers le programme MEDA en 2004, puis par ICITAP depuis 2014, et plus récemment par diverses autres coopérations bilatérales et multilatérales.

### **3.3.1 Programmes européens**

#### **Programme MEDA (2004- 2009)**

La SDPST/DGSN a bénéficié d'un appui financier de MEDA pour des formations dans les domaines suivants auprès de la police scientifique de France et l'Espagne

- la biologie non moléculaire criminalistique
- l'ADN nucléaire en criminalistique
- la phono-criminalistique
- l'incendie et les attaques terroristes
- l'ADN mitochondrial
- les techniques instrumentales spécifiques liées à la Chromatographie en Phase Liquide à Haute Performance (HPLC)
- les techniques instrumentales spécifiques et modernes : la mise en œuvre du Microscope Electronique à Balayage (MEB)
- les techniques analytiques en matière de balistique
- les techniques d'opération GSM

De plus, dans le cadre du programme MEDA, quarante-deux (42) nouveaux équipements ont été acquis par le Laboratoire Central de la Police Scientifique et les deux (02) laboratoires régionaux d'Oran et de Constantine.

#### **Actions TAIEX (2017)**

Sur les huit actions validées par la Délégation de l'union européenne au cours de l'année 2017, trois actions TAIEX ont été concrétisées.

- Gestion de scènes de crimes majeures (mission d'expert) : mission assurée par deux experts de la Guardia civile Espagnole auprès de la SDPST/DGSN, Alger, du 24 au 27 avril 2017 ;
- La Gestion de la base de données AFIS (visite d'études), Autriche, du 19-23 septembre 2017. Mission assurée par le ministère de l'intérieur autrichien
- la Problématique de l'Analyse des Impressions (visite d'études), France, du 04-06 octobre 2017. Mission assurée par la direction centrale de la police aux frontières, France.

Actions en cours de concrétisation :

- l'analyse et la recherche des diatomées dans le cas des noyades ;
- l'analyse post explosion dans un laboratoire de criminalistique ;
- l'identification des locuteurs / phono-criminalistique ;
- la morpho analyse ;
- l'identification des caractéristiques des composants du cannabis (CBD, CBN et THC).

### 3.4 LISTE DES DISPOSITIONS DE L'ACQUIS DE L'UE/NORMES APPLICABLES

Le présent projet répond aux conclusions du Conseil européen portant sur «la vision des sciences criminalistiques européennes à l'horizon 2020 » (JAI, réunion du Conseil du 13 et 14 décembre 2011) qui, en particulier, réaffirme le rôle crucial que les sciences criminalistiques doivent jouer dans le domaine scientifique, en fournissant une information parfaitement objective et impartiale pour permettre une application plus efficace et effective de la loi, et aussi pour mieux prévenir et combattre le crime.

### 3.5 RESULTATS

L'objectif du présent projet de jumelage est de fournir l'appui pour le développement de la SDPST/DGSN en respectant les normes européennes et internationales à l'avenir. Cette action est réalisée par le renforcement de l'organisation institutionnelle et des pratiques du laboratoire. L'outil le plus important est d'établir un Système d'Assurance Qualité afin de se mettre au diapason des standards internationaux d'assurance qualité (par exemple : ISO17020, ISO17025 et le guide 19 de la Coopération Internationale sur l'Agrément des Laboratoires d'Essais (ILAC). L'objectif principal du projet de jumelage est : «*le Système de Management de la Qualité de la SDPST/DGSN a franchi des étapes importantes vers l'accréditation*».

Le projet comprend trois (03) résultats obligatoires :

#### 3.5.1 Résultat 1 (Volet 1) : Les capacités institutionnelles et techniques du Département d'Assurance Qualité ont été renforcées

Le Département d'AQ a été créé en 2013 sans mandat ou description des fonctions du poste. A la fin de 2015, trois (03) personnes bien formées dans des domaines différents (biologie, management et chimie) ont été affectées dans ce département.



Le Département d'AQ est une cellule spécialisée au sein de la SDPST/DGSN où les connaissances en matière d'AQ doivent être consolidées. Ce département devrait être en mesure de lancer et de soutenir les activités d'AQ dans l'ensemble de l'organisation, c.-à-d. au niveau central ainsi qu'au sein des départements. En outre, il doit pouvoir servir de support technique ou « helpdesk » pour tous les cadres qui font face à des questions en matière d'assurance qualité et fournir des formations en AQ au personnel de la SDPST/DGSN (en particulier pour les nouveaux cadres).

Durant la période d'évaluation rapide menée lors de l'élaboration de la fiche de jumelage, il est devenu clair que le Département d'AQ est encore au tout début de son évolution. Le personnel a encore peu d'expérience et de connaissances en matière d'AQ, leur capacité à mettre en place une stratégie pour la mise en œuvre d'un Système de Management de la Qualité est insuffisante. De plus, il n'existe que quelques procédures qui sont mises en place, peu de documentation disponible, un manuel d'AQ non rédigé, le personnel de la SDPST/DGSN n'a pas été formé de manière appropriée et suffisante en matière d'assurance qualité et le réseau interne d'assurance qualité, « les correspondants », ne fonctionne pas correctement.

Au cours du projet de jumelage ainsi que dans les années à venir, le département d'AQ aura un rôle crucial à jouer. Toutefois, la capacité du département d'AQ, au début de jumelage, doit être à la hauteur de tous les aspects. Le département d'AQ doit avoir un mandat précis et une forte position dans la hiérarchie au sein de la SDPST. De plus, ses responsabilités et les fiches de poste doivent être mises en place. Il est évident que le personnel du département d'AQ doit avoir suffisamment de connaissances, de compétences et d'expériences pour faire de ce projet de jumelage une réussite. La même démarche s'applique également pour les correspondants.

Les deux laboratoires régionaux de police scientifique d'Oran et de Constantine doivent aussi avancer dans le domaine de la qualité. Le laboratoire d'Oran est dans une démarche d'acquisition de nouveaux locaux, alors que celui de Constantine doit être modernisé dans un avenir prochain. Certains de leurs personnels bénéficieront de formations (Résultat 2) et aussi de l'appui du Département AQ de la SDPST/DGSN. C'est pourquoi, dans le cadre du jumelage, il est nécessaire qu'une mission d'experts de l'UE puisse mener un diagnostic complet de la situation de chacun des deux laboratoires et fournir les recommandations pertinentes pour moderniser ces laboratoires, tout en respectant les normes et procédures qualité.

Pour réaliser ce résultat, entre autres les résultats intermédiaires ci-dessous seront atteints :

- ❖ Programme de formations appropriées;
- ❖ Évaluation et accompagnement à la mise en place du département Assurance Qualité ;
- ❖ Une visite d'étude dans un laboratoire accrédité ;
- ❖ Un stage dans un laboratoire accrédité ;
- ❖ Un diagnostic et des recommandations AQ pour les laboratoires d'Oran et de Constantine

### **3.5.2. Résultat 2 (Volet 2) : Les compétences du personnel et le système de Management d'Assurance Qualité ont été mis à jour.**

L'objectif de la SDPST /DGSN est d'obtenir l'accréditation de son Système d'Assurance Qualité conformément aux normes ISO17020 / ISO17025<sup>3</sup>. Ce processus nécessite des connaissances et des compétences en matière d'assurance qualité par un certain nombre du personnel de la SDPST/ DGSN. Pour cette raison, des résultats intermédiaires sont attendus sous forme de programme d'enseignement et de formations approfondies et diversifiées au personnel de tous les départements, tel que :

- Formation sur les principes de base de l'assurance qualité.
- Formation sur des thèmes spécifiques à l'assurance qualité.
- Renforcement de la participation de la SDPST / DGSN dans la communauté criminalistique internationale.
- Rédaction d'au moins deux (02) SOP par les douze (12) départements.
- Sensibilisation, formation et renforcement des capacités en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE).

Ce dernier point, qui concerne aussi la prévention contre la contamination, est un sujet traditionnel et important dans les laboratoires de criminalistique. C'est aussi le cas pour les laboratoires scientifiques en Algérie où les conditions de travail du personnel doivent être améliorées.

Il est reconnu que le niveau des connaissances et des compétences diffèrent entre les cadres, selon leurs fonctions respectives au sein de la SDPST/DGSN.

De plus, il est évident que les participants doivent être en mesure d'appliquer leurs nouvelles connaissances et les compétences acquises dans leur pratique quotidienne. Néanmoins, tout le personnel du laboratoire doit être au même niveau de compréhension sur les questions relatives à l'Assurance Qualité.

Il faut prendre en considération les observations susmentionnées avant de décider sur la participation à une formation spécifique. Le chef du Laboratoire Central de la Police Scientifique choisira les participants à ces sessions de formation selon les besoins et les compétences de chaque personne.

### **3.5.3. Résultat 3 (Volet 3) : Un certain nombre de méthodes ont franchi les étapes importantes vers le statut de «prêt pour être accrédité» dans un proche avenir**

Les méthodes utilisées au sein de la SDPST/ DGSN sont à des stades différents de développement dans la perspective d'une future accréditation. Le statut de certaines méthodes est proche de « prêt pour être accrédité », tandis que d'autres sont encore au tout début de l'élimination des non-conformités. Ceci nécessite un appui externe « sur mesure » qui doit correspondre au degré de développement de chacune des méthodes.

<sup>3</sup> ISO 17025 version décembre 2017

Neuf méthodes (07+02) méthodes qui sont couramment utilisées dans le laboratoire, ont été sélectionnées pour acquérir le statut « prêtes pour être accréditées ». Il convient de souligner qu'une méthode accréditée ne peut l'être sans un Système de Management de la Qualité accrédité. Néanmoins, les exigences spécifiques relatives aux méthodes de laboratoire peuvent être réalisées sans attendre. Cela comprend, par exemple, la préparation de la validation de la méthode, les Procédures Opérationnelles Standards (SOP), et la participation à des exercices de vérification d'aptitude et/ou de conformité. La prévention des contaminations, sont aussi à prendre en compte ici.

Les méthodes sélectionnées sont réparties sur l'ensemble des départements de la DGSN et organisées en groupes. Il est prévu que chaque expert de jumelage du laboratoire de l'EM peut couvrir un groupe de méthodes sélectionnées. Le cas échéant, un autre expert fournira un appui supplémentaire selon un budget spécial attribué à cette fin.

Les départements qui participent au projet de jumelage, peuvent être considérés comme des cas d'étude / pilotes pour tous les autres départements. De cette façon, tous les départements et leur personnel seront en mesure de développer leurs capacités en matière d'Assurance Qualité et d'Accréditation.

Les interrelations entre les activités mises en œuvre dans le cadre du jumelage devraient être stimulées. Les connaissances et les compétences acquises par le personnel doivent être appliquées dans d'autres activités. Exemples : la validation des méthodes, la rédaction d'un SOP ou comment devenir un auditeur interne.

En conséquence, tous les départements (probablement les 12) de la SDPST/ DGSN rédigeront chacun au moins 02 SOP. Il est évident que la rédaction actuelle sera effectuée par les personnes ayant participé à la formation sur « la rédaction d'un SOP ». La rédaction sera encadrée et supervisée par le responsable AQ en collaboration avec les experts AQ du jumelage.

Les 07+2 méthodes sélectionnées sont résumés dans le tableau suivant.

**Tableau 1 Liste des méthodes pour une future accréditation**

Méthodes	Groupes	Départements
1. Analyse d'alcoolémie par chromatographie en phase gazeuse couplée avec détection à ionisation de flamme (GC/FID)	A	Département de Toxicologie criminalistique/Drogues
2. Identification du Cannabis (THC) et de ses métabolites dans le sang et l'urine (LC/MS/MS)		
3. Identification du cannabis saisi (par HPLC/UV)		
4. Analyse du STR autosomique dans les éléments biologiques	B	Département de Biologie / Identification Génétique ADN
5. Analyse des STRs Y dans les éléments biologiques		
6. Comparaison de balles et de douilles (stéréo microscope) suivi par la recherche dans la base de données IBIS	C	Département Balistique
7. Identification des résidus de tirs (Microscope Electronique à Balayage)		
8. Comparaison des écritures manuscrites	D	Département Documents et

Méthodes	Groupes	Départements
9. Authentification des documents sécurisés		écritures

La méthodologie indicative de mise en œuvre est prévue de la façon suivante :

- Trois (03) étapes : (scan, analyse des lacunes et des besoins, audit final) prévues pour chaque méthode sélectionnée.
- Après le scan (« phase de diagnostic »), le plan d'action à mener et les progrès accomplis sur les actions convenues sont contrôlés continuellement pendant toute la durée du projet, sous la supervision du CRJ.
- Une visite d'étude est prévue entre l'audit inhérent à l'analyse des lacunes et des besoins et l'audit final.
- Bilan de l'exercice : à partir de l'expérience acquise par la procédure d'accréditation de ces 07+02 méthodes, la SDPST/DGSN devrait être préparée à l'accréditation des autres méthodes et ne devrait plus dépendre d'un appui extérieur.

Le résultat de ce projet de jumelage sera fondé sur les conclusions d'un pré-audit (ou audit à blanc) de chacune des 07+2 méthodes. Note : l'accréditation sera réalisée par ALGERAC (Organisme National d'Accréditation), hors du cadre du projet de jumelage.

*N.B. Les conclusions et recommandations ainsi que l'évaluation des 3 résultats du jumelage seront présentées lors de la conférence de clôture du jumelage, qui doit avoir lieu à la fin du projet (mois 23-24).*

## ACTIVITES DU JUMELAGE

Le projet de jumelage ne doit pas être une assistance technique à sens unique d'un État membre à un pays bénéficiaire.

Il doit contribuer à introduire et partager les meilleures pratiques européennes en matière de législation communautaire et les besoins spécifiques du pays bénéficiaire dans le domaine de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, le secteur privé et les organismes publics concernés.

La proposition faite par les États membres doit inclure des activités qui doivent assurer l'atteinte des résultats énumérés dans la fiche.

Les activités seront développées avec les partenaires de jumelage lors de la rédaction du plan de travail de jumelage, en gardant à l'esprit que la liste finale des activités sera décidée en coopération avec le partenaire de jumelage des États membres.

Les composantes sont étroitement liées et doivent être séquencées en conséquence.

En plus des activités liées aux trois volets et des réunions trimestrielles du comité de pilotage (COFIL), il est prévu l'organisation d'activités transversales, ayant pour objectif d'assurer la visibilité du projet.

### Activités transversales

- **Activité 0.1.** Séminaire de démarrage du jumelage

- **Activité 0.2.** Séminaire gouvernemental
- **Activité 0.3.** Visibilité et communication institutionnelle
- **Activité 0.4.** Séminaire à mi-parcours
- **Activité 0.5.** Séminaire de clôture du jumelage

### **3.6 MOYENS ET APPORTS DE L'ADMINISTRATION JUELLE DE L'ETAT MEMBRE (EM)**

#### **3.6.1 Profil et tâches du Chef de Projet (CP)**

Le Chef de Projet (CP) est un fonctionnaire de haut rang d'un EM ou agent assimilé qui continu de travailler au sein de son administration, mais qui consacre une partie de son temps à la conception, la supervision et la coordination du projet. Il (elle) est capable de mener un dialogue opérationnel et d'obtenir le soutien requis au niveau politique. Le/la CP doit avoir une expérience professionnelle dans un Institut Criminalistique et/ou exercer en tant que Responsable d'Assurance Qualité.

Le/la CP consacrera au moins 3 jours par mois au projet et effectuera au moins une visite sur place tous les 03 mois pour participer aux réunions du Comité de Pilotage.

Le/la CP supervise la mise en œuvre du projet de jumelage en collaboration avec le CP du PB. Les deux Chefs de projet organisent et président conjointement les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage.

Le nombre d'années d'expérience et la nature des fonctions occupées dans une administration publique, ou auprès d'un organisme mandaté, devraient être suffisants pour démontrer les capacités générales et spécifiques de gestion de projet du CP de l'EM.

Le/la CP doit détenir un diplôme universitaire de niveau master ou une expérience équivalent de 7 ans en matière de science forensique

#### **3.6.2 Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage (CRJ)**

Le/la CRJ est un fonctionnaire ou un agent assimilé qui est détaché(e) en mission dans le pays bénéficiaire pour la durée du projet. Il/elle est en charge de la mise en œuvre, au jour le jour, du projet de jumelage.

En particulier, en liaison avec le CP du PB, il/elle :

- Assure la bonne exécution du plan de travail du projet et des activités du projet dans le respect du calendrier établi.
- Coordonne et mobilise les experts de courte durée.
- Organise les conférences de lancement et de clôture du projet et prépare les documents de visibilité conformes aux règles de l'UE.
- Supervise et prépare les rapports techniques, trimestriels et finaux.
- Fournit les informations nécessaires pour préparer les documents demandés dans le Manuel de Jumelage (à contresigner conjointement par le CP de l'EM et du PB), tels que les lettres d'accompagnement, les avenants au contrat, les addenda au contrat, les demandes de paiement, les rapports budgétaires.
- Assure la bonne qualité du travail fourni par les experts de courte durée.

- Apporte des conseils techniques à la SDPST/DGSN dans le cadre du plan de travail prédéterminé et pour toutes les activités dont il/elle est impliqué(e).

Le/la CRJ doit être expérimenté(e) dans les travaux de laboratoires en criminalistique accrédités et/ou détenir l'expérience nécessaire en matière de SMQ. Une expérience en tant que personnel de direction ou d'encadrement au sein d'un « fournisseur de services criminalistiques menant des activités de laboratoires » (selon la décision cadre du Conseil 2009/905/JHA), serait un avantage.

Le /la CRJ doit être doté d'un diplôme universitaire ou équivalent dans les sciences forensiques et une expérience avérée de 7 ans dans le domaine de l'accréditation de laboratoires.

Il/elle devrait avoir une expérience antérieure en gestion de projets (personnel et budget) et du travail en équipe.

Une expérience antérieure dans la gestion des projets à l'échelle européenne et internationale serait un avantage.

### **3.6.3 Profil et tâches des responsables de composantes**

Résultat 1/ Composante 1 : Experts en Assurance Qualité (ISO17020 / 17025) dotés d'un diplôme universitaire ou une expérience équivalente de 5 ans. Ils doivent avoir une bonne expérience de management d'un Département d'AQ, si possible en matière criminalistique.

Résultat 2/ Composante 2 : Experts en Assurance Qualité (ISO17020 / 17025) dotés d'un diplôme universitaire ou une expérience équivalente de 5 ans. Ils doivent avoir une bonne expérience du management d'un laboratoire en matière criminalistique.

Résultat 3/ Composante 3 : Experts en criminalistique dotés d'un diplôme universitaire ou une expérience équivalente de 5 ans. Ils doivent avoir une excellente connaissance de l'analyse des méthodes dans divers domaines.

### **3.6.4 Profil et tâches des principaux Experts Court Terme (ECT)**

L'EM partenaire mobilisera une équipe d'experts de courte durée pour mettre en œuvre le plan de travail prévu dans le contrat de jumelage.

Tous les experts de courte durée du projet de jumelage sont des spécialistes de haut niveau, ayant une expérience dans les domaines criminalistiques et /ou d'AQ. Ils/elles se rendront à la SDPST/DGSN plusieurs fois, pour une durée moyenne de 05 jours par mission, qui seront réparties tout au long de la durée du projet. En outre, ils doivent disposer de bonnes aptitudes de formateur, d'excellentes capacités de communication et relations interpersonnelles, et une bonne maîtrise du français et/ou de l'anglais.

Tâches typiques d'un ECT :

- Contribuer à la mise en œuvre des activités du projet en relation avec des connaissances spécifiques dans le domaine des sciences criminalistiques concernant le projet du jumelage.
- Accompagner les homologues et leur fournir des recommandations spécialisées

Tâches spécifiques : voir le tableau 3 ci-dessous concernant les trois (03) résultats de jumelage

#### Formation d'un ECT :

Les experts doivent avoir une formation académique en relation avec le projet de jumelage. Il/elle doit être expérimenté(e) et doit avoir une expérience avérée dans un laboratoire en criminalistique accrédité et avoir de bonnes connaissances dans le domaine de l'Assurance Qualité (normes ISO).

#### Expérience d'un ECT :

- 3 ans d'expérience professionnelle au minimum dans le domaine de la criminalistique.
- Expérience antérieure dans d'autres pays et cultures serait un avantage.

#### Qualifications d'un ECT :

- Diplôme universitaire en sciences (naturelles) ou équivalent.
- Connaissance avérée dans le domaine d'assurance qualité et le management en matière criminalistique.
- Expert en criminalistique dans les domaines concernés par le jumelage.
- Capacité à s'intégrer dans un groupe d'experts.
- Aptitude à travailler dans un environnement culturel différent.

#### Profil des ECT par résultat 1 – 3

Résultat	Profil des ECT
<u>Résultat 1</u> : Les capacités institutionnelles et techniques du Département d'Assurance Qualité ont été renforcées.	- Experts en Assurance Qualité (ISO17020 / 17025 <sup>4</sup> ) et du management en matière criminalistique. - Expert(s) en Assurance Qualité (ISO17020 / 17025 <sup>5</sup> ) ayant une expérience de direction/création de laboratoire de police scientifique.
<u>Résultat 2</u> : Les compétences du personnel et le système de Management d'Assurance Qualité ont été mis à jour	- Experts en Assurance Qualité (ISO17020 / 17025) avec expérience de management d'un département en science criminalistique. - Experts en Assurance Qualité (ISO17020 / 17025), avec expérience en documentation d'AQ, système documentaire, audit interne, et en management du Département d'AQ dans un laboratoire en matière de science criminalistique. - Intervenants-conférenciers sur toutes questions relatives au Management de l'assurance Qualité,

<sup>4</sup> ISO 17025 version décembre 2017

<sup>5</sup> idem

Résultat	Profil des ECT
	l'accréditation et les sciences criminalistiques - Experts responsables AQ de la SDPST en rédaction des procédures et modes opératoires des méthodes. - Experts AQ ayant une expérience hygiène, sécurité au travail, environnement et contamination dans un laboratoire d'analyse scientifique.
<u>Résultat 3</u> : Un certain nombre de méthodes ont franchi des étapes importantes pour atteindre le statut « prêt à être accrédité » dans un proche avenir	- 4 Experts en criminalistique dans un des domaines respectifs des méthodes des groupes A ( <i>Chimie/pharmacie</i> ), B ( <i>biologie moléculaire /biochimie</i> ), C ( <i>physique/chimie</i> ) et D ( <i>documents et écritures</i> ). L'expérience requise concernant les méthodes spécifiques sont indiquées dans le tableau au point 3.5.3 ainsi que l'application de l'AQ dans des domaines spécifiques. - Visite d'études : Organisation hôte, laboratoire en criminalistique accrédité auprès d'un EM de l'UE. Les accompagnateurs expérimentés et les méthodes sélectionnées sont indiqués dans le tableau. au point 3.5.3 - autres expertises : Autres domaines d'intérêt sur l'AQ et les sciences en criminalistique.

#### 4. BUDGET

Le budget maximum alloué à ce projet de jumelage s'élève à 1 300 000,00 euros.

#### 5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

##### 5.1 AUTORITE CONTRACTANTE DU PROJET

L'organisme de mise en œuvre responsable de la passation de marchés et de la gestion financière est l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (UG-P3A).

**L'UGP-P3A** est située à :

Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia – Alger

Tél. +213 21.21.94.02 / +213 21.21.94.01

Fax. +213 21.21.04.12

Personne en charge : **Djilali Lebibat**

Directeur National du Programme – P3A-

[djilali.lebibet@p3a-algerie.org](mailto:djilali.lebibet@p3a-algerie.org)



## 5.2 CADRE INSTITUTIONNEL

### 5.2.1. Institution bénéficiaire

La SDPST est une Sous-Direction de la Direction de la Police Judiciaire / Direction Générale de la Sûreté Nationale selon le décret exécutif N° 92-72 du 31-10-1992, portant missions et organisation de la Direction Générale de la Sûreté Nationale ; les activités principales de la Police Scientifique et Technique s'articulent autour des évolutions scientifiques mises au service de la recherche des auteurs d'infractions et de la constitution de la preuve.

Les missions criminalistiques de la Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Assistance technique aux enquêteurs dans la gestion des lieux de scène de crime.
- ✓ Réalisation des examens et expertises scientifiques des indices et traces criminalistiques sur réquisitions des autorités judiciaires compétentes.
- ✓ Participation à la formation des acteurs de la chaîne criminalistique.
- ✓ Suivi des évolutions scientifiques dans le domaine de la recherche pour faire progresser les connaissances en criminalistique.
- ✓ Création, alimentation en information des bases de données criminalistiques (AFIS, IBIS, ADN, drogues et précurseurs... etc.).

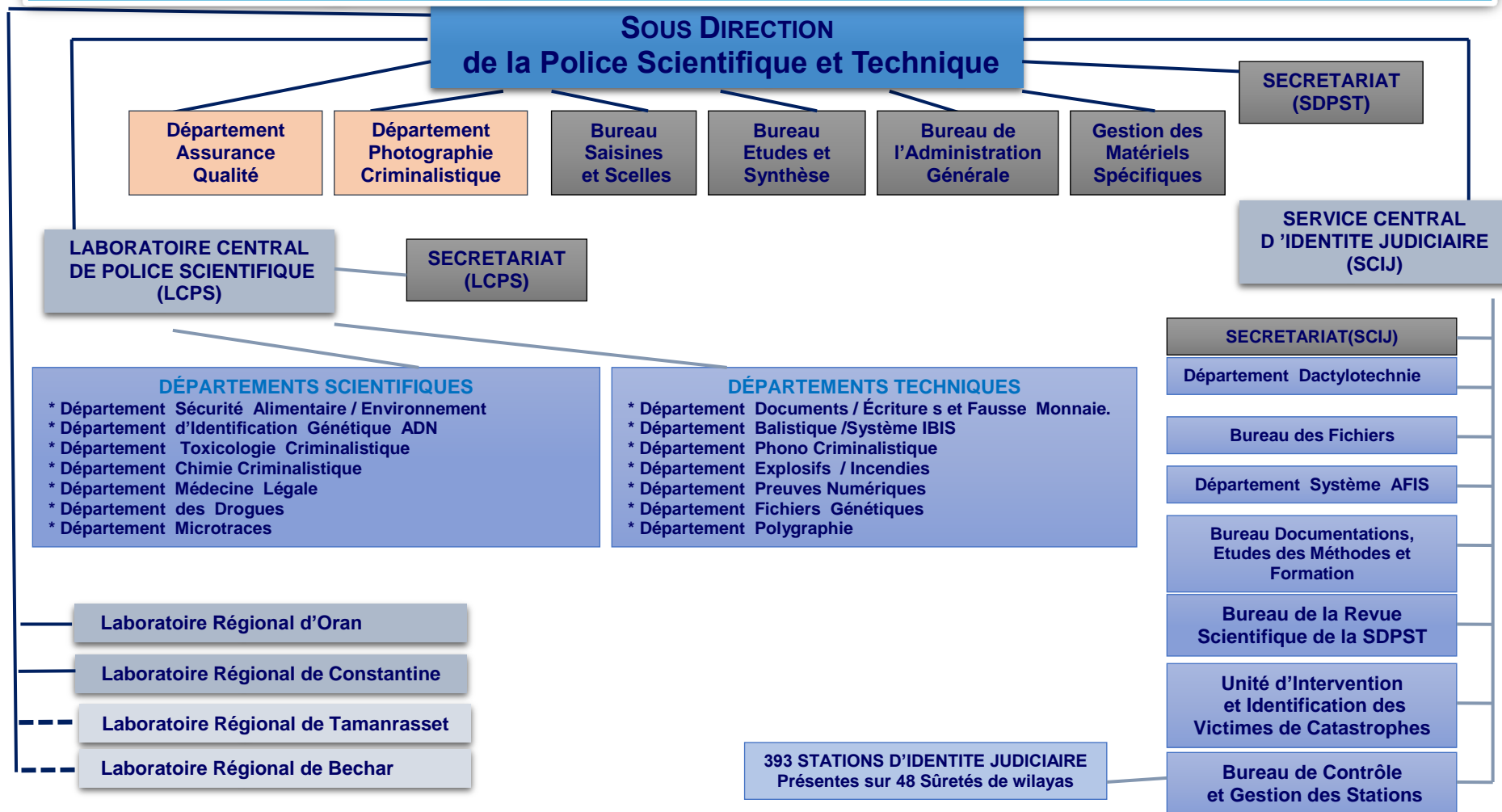
Le personnel chargé des expertises et des examens au niveau de la Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique justifie d'un niveau universitaire. Il a participé à des formations de haut niveau comme des Masters et des Post Graduation Spécialisées à l'Université des Sciences et Technologies Houari Boumediene ; le Master Analyse et Contrôle Criminalistique à l'Université de Lyon ; le Master « Informatique, SI-télécoms et réseaux » à l'INSA de Lyon ; le Master en sciences criminalistique à l'Ecole des Sciences Criminelles de Lausanne.

Dans ce contexte, il est à souligner également que la Direction Générale de la Sûreté Nationale par le biais de la Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique participe à des projets de recherches d'envergure nationale.

La Direction Générale de la Sûreté Nationale par le biais de la Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique entretient une étroite collaboration avec plusieurs départements ministériels et fournit aide et assistance à plusieurs ministères notamment les Ministères de la Santé, du Commerce, de l'Agriculture, des Finances et de l'Enseignement Supérieur. La DGSN communique avec les unités de police grâce à un réseau sécurisé qui lui est dédié ; le réseau national de transfert de données (RNTD), dans lequel la DGSN a son propre site web.

La Sous-Direction de la Police Scientifique et Technique est composée de plusieurs départements scientifiques et techniques dont l'organisation est présentée dans la page suivante.

# Organigramme de la SDPST



## 5.3 HOMOLOGUES DANS L'ADMINISTRATION BENEFICIAIRE

### 5.3.1 Institution Bénéficiaire

L'institution bénéficiaire est la SDPST/DGSN.  
La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN)  
Sous-Direction de la Police Scientifique

Adresse :

01, rue Abdelaziz Khelalfa,

Ben Aknoun – Alger

Mail : [Chef-SLCPS.SDPST@algeriepolice.dz](mailto:Chef-SLCPS.SDPST@algeriepolice.dz)

Fax : +213 23253006

Tel : +213 23253012 /13

### 5.3.2 Homologue du Chef de Projet

Monsieur **ZEKRI Mohamed**, Contrôleur de Police et Sous-Directeur de la Police Scientifique, sera le Chef du Projet National pour ce projet de jumelage. Il travaillera en étroite collaboration avec le/la chef de projet de l'État Membre, le CRJ et son homologue. Il assurera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour assurer la bonne marche du projet. Il co-présidera les Comités de pilotage trimestriels du jumelage.

Le Chef de projet homologue et le CRJ mobiliseront tous les moyens nécessaires (ressources humaines, finances, équipements, locaux et installations...) pour l'exécution des activités de jumelage selon le calendrier prévu du projet.

**Adresse :**

01, rue Abdelaziz Khelalfa,

Ben Aknoun – Alger

Mail : [Chef-SLCPS.SDPST@algeriepolice.dz](mailto:Chef-SLCPS.SDPST@algeriepolice.dz)

Fax : +213 23253006

Tel : +213 23253012 /13

### 5.3.3 Homologue du CRJ

Monsieur **BRAHITI Hamza**, Commissaire Principal de Police et Chef de Service du Laboratoire Central de Police Scientifique, sera l'homologue principal du CRJ et à ce titre son référent principal pendant toute la durée du jumelage. Il sera notamment en charge de coordonner au jour le jour avec le CRJ les actions relevant de la partie algérienne au jumelage et d'assurer le lien avec le personnel de la SDPST/DGSN et les experts de l'État Membre.

**Adresse :**

01, rue Abdelaziz Khelalfa,

Ben Aknoun – Alger

Mail : [Chef-SLCPS.SDPST@algeriepolice.dz](mailto:Chef-SLCPS.SDPST@algeriepolice.dz)

Fax : +213 23253006

Tel : +213 23253012 /13

## Autres experts nationaux

De plus, pour chaque résultat de jumelage, et pour les conférences de lancement et de clôture, une personne responsable nationale est désignée :

- Résultat 1 : Mme **ABDELLI Lilia Fatima**, Chef du Département assurance Qualité ;
- Résultat 2 : Mme **KAABARA Inès**, Chargée d'étude ;
- Résultat 3 : Mme **DENDENE Ouarda**, Ingénieur Principal.

Le Chef de Projet Algérien et l'homologue du CRJ désigneront le personnel et experts de la SDPST/DGSN qui travailleront ensemble avec les experts de l'EM intervenant à long ou à court terme, et ceci pour tous les résultats et activités à réaliser durant le projet de jumelage.

Quel que soit la charge du travail du personnel de la SDPST/DGSN, il est à souligner que la mise en œuvre du jumelage nécessite une entière disponibilité et un travail renforcé pour le personnel qui est désigné dans le cadre de ce projet.

## 6. DUREE DU PROJET

Durée du projet : **24 mois**

Durée du déroulement du projet ; 27 mois (24 mois + 3 mois)

## 7. DURABILITE DU PROJET

Le projet apportera un appui direct au processus de modernisation de la SDPST/DGSN. Le système actuel d'AQ sera développé et amélioré, des étapes importantes seront mises en place pour réaliser une future accréditation. En outre, plusieurs méthodes de laboratoire dans les départements sélectionnés réaliseront (ou presque) le statut « prêt pour être accrédité ». L'objectif général est de fournir à la SDPST/DGSN le savoir-faire nécessaire et l'expérience pour continuer sa voie vers l'accréditation. La capacité institutionnelle et la capacité de la SDPST/DGSN seront renforcées et l'objectif à long terme sera réalisé.

L'administration bénéficiaire s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour diffuser et consolider les résultats du projet ainsi que d'en assurer la durabilité dans le long terme.

## 8. QUESTIONS TRANSVERSALES

### Egalité des genres

En Algérie, la femme bénéficie de l'égalité effective des genres pour occuper des emplois élevés dans l'administration publique y compris dans la hiérarchie de la Police Nationale. En outre, les méthodes de collecte et d'analyse des preuves scientifiques s'appliquent indistinctement à toutes les personnes sans distinction de sexe et sans omettre les victimes d'abus sexuels. Ce projet de jumelage est donc neutre concernant l'égalité des genres.

### Bonne gouvernance et Etat de droit

Dans l'ensemble, le projet étant ciblé sur l'assurance qualité concernant les analyses de laboratoires au profit du système judiciaire, il s'intéresse aux droits de la défense et à ceux des victimes. Il contribue donc de ce fait à la bonne gouvernance et à l'Etat de droit.

## 9. CONDITIONNALITE ET ECHELONNEMENT

Il n'existe aucune condition préalable ni d'exigence particulière concernant l'échelonnement des activités autres que celles mentionnées dans les activités prévues.

## 10. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Indicateur 1 : Le personnel d'AQ a acquis les compétences et des capacités pour mettre en place le management d'assurance qualité (MAQ) au sein de la SDPST/DGSN.
- Indicateur 2 : 75 cadres de la DPST sont qualifiés pour comprendre les principes généraux d'AQ et 40 d'entre eux pour résoudre les questions complexes.
- Indicateur 3 : 40 cadres de la SDPST mettent en application dans leur travail quotidien leurs nouvelles connaissances et compétences, plus particulièrement pour ce qui concerne les analyses des méthodes.
- Indicateur 4 : 07+02 audits sont effectués sur l'état actuel de chacune des 07+2 méthodes.
- Indicateur 5 : 15+03 experts de la SDPST/DGSN seront exposés à tous les détails de la méthode de travail dans un laboratoire de criminalistique accrédité.

*N.B. Il est rappelé que les équipements ne sont pas des dépenses éligibles au budget du jumelage*

*Remarque : Il faut prendre en considération que les ressources indiquées ci-dessous ont un caractère purement indicatif. Les États Membres (EM) sont libres de proposer leur plan d'activités pour réaliser les résultats attendus.*

## **11. INFRASTRUCTURES DISPONIBLES**

Conformément à la section 5.13.3 du Manuel Commun de Jumelage (MCJ), révision 2017, la SDPST/DGSN fournira tous les moyens physiques au projet de jumelage et aux experts de l'EM. En particulier, tout au long du projet, le CRJ et son assistant auront à leur disposition des bureaux dotés des équipements nécessaires, notamment les ordinateurs, (2) pour assurer les bonnes conditions de travail avec accès aux communications internes /externes (téléphone, internet). Les deux doivent avoir accès aux salles de conférences (qui sera également le lieu de travail des experts à court terme), les photocopieuses, etc. La SDPST/DGSN facilitera le transport et l'accès au siège de la SDPST/DGSN pour les experts de l'EM.

## **ANNEXE A LA FICHE DU PROJET DE JUMELAGE**

### 1. Matrice du cadre logique

## 1. MATRICE DU CADRE LOGIQUE

<b>Renforcement des capacités d'expertise scientifique et technique et la mise en place du Système de Management de Qualité au sein de la Police Scientifique et technique algérienne</b>	<b>Référence : DZ 16 ENI JH 01 18</b>	<b>Durée du projet : 24 mois</b>	<b>Budget : 1 300 000,00 €</b>
<b>Objectif général</b>	<b>Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)</b>	<b>Sources de vérification</b>	
L'objectif général est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de l'Etat de droit par le renforcement des services de la Police Scientifique et Technique conformément aux normes et bonnes pratiques européennes.	Augmentation des conventions avec les partenaires nationaux et des accords de coopération internationaux.	Bilans d'activités Statistiques et données concernant les activités de la SDPST	
<b>Objectif spécifique</b>	<b>Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses</b>
L'objectif spécifique est le renforcement de l'expertise scientifique et technique et la mise en œuvre du système de management de la qualité au sein de la Police Scientifique Algérienne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les compétences du personnel d'AQ et du laboratoire permettent la mise en place de la Qualité.</li> <li>- Les méthodes (7+2) appliquées à la SDPST/DGSN sont en voie d'accréditation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport trimestriel, rapport final</li> <li>- Rapports d'expertise sur la réduction du taux d'erreurs et du nombre de non-conformité, par méthodes</li> <li>- Degré de satisfaction des partenaires (justice, autres ministères), vérifiable par les formulaires de suivi</li> </ul>	Maintien des orientations politiques pour la consolidation d'un Etat de droit.

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Résultat 1</b> : Les capacités institutionnelles et techniques du Département d'Assurance Qualité sont renforcées	<u>IOV1</u> : Le personnel d'AQ est formé et capable de réaliser le management d'AQ au sein de la SDPST/DGSN et à mettre en œuvre l'accréditation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes de formation et supports pédagogiques</li> <li>- Nombre de personnes formées,</li> <li>- Evaluation des formations</li> <li>- Rapports d'audit du Département d'AQ</li> <li>- Plan d'action</li> </ul>	Les conditions sont réunies pour l'application des concepts d'AQ comme exigé et conformément aux procédures
<b>Résultat 2</b> : Les compétences du personnel et le système de Management d'Assurance Qualité ont été mis à jour	<p><u>IOV 2</u> : 75 cadres de la SDPST sont formés pour comprendre les principes généraux d'AQ et les questions complexes (40 personnes)</p> <p><u>IOV 3</u> : 40 cadres de la SDPST ont appliqués leurs nouvelles connaissances et compétences dans leur pratique quotidienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes de formation et supports pédagogiques</li> <li>- Evaluation des formations : nombre de personnes formées,</li> <li>- Rapports des SOP</li> <li>- Procès-verbal de la conférence internationale</li> </ul>	L'accompagnement des experts de l'UE est à la hauteur des exigences du personnel de la SDPST. La communauté internationale est mobilisée.
<b>Résultat 3</b> : Un certain nombre de méthodes ont franchi les étapes importantes vers le statut de «prêtes pour être accréditées» dans un proche l'avenir	<p><u>IOV 4</u> : 07+2 audits finals ont été effectués sur l'état de chacune des 09 méthodes</p> <p><u>IOV 5</u> : 15+3 experts de la DGSN seront exposés à tous les détails de la méthode de travail dans un laboratoire en criminalistique accrédité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Scan des lacunes et des besoins et rapports d'audit pour les 09 méthodes</li> <li>- Au total 3 x 9 = 27 évaluations seront réalisées</li> <li>- Rapport de la visite d'études</li> </ul>	Les progrès vers l'accréditation des méthodes sont réalisés.